

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 mars 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Monsieur Serge OEHLER
- Rapporteur : Monsieur Yves SUBLON

N° CP/2019/093 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'attribution de la subvention pour 2019 à l'Agence de Développement d'Alsace ADIRA et d'approbation du projet de convention financière y afférent.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu l'accord intervenu entre les deux Départements alsaciens, la Région, les intercommunalités alsaciennes et les services de l'Etat sur une nouvelle clé de répartition pour le financement du budget de l'ADIRA tel que matérialisé par la déclaration commune du 29 octobre 2018 en faveur de la création de la collectivité européenne d'Alsace,

- décide d'attribuer à l'association "Agence de Développement d'Alsace ADIRA " une subvention de 1 233 507 euros à titre conservatoire pour l'exercice 2019, représentant 26 % de son budget prévisionnel, et d'approuver les termes du projet de convention financière y afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADIRA,

- autorise Monsieur Yves SUBLON, Conseiller Départemental, à signer ladite convention financière, jointe en annexe de la présente délibération.

La présente subvention fera l'objet d'un versement intégral dès signature par les deux parties de la convention financière précitée.

Les montants et les versements seront ajustés courant 2019 en fonction du travail restant à mener sur le budget et de l'évolution des statuts.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Etienne BURGER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190304-lmc1125960-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/03/19